



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 132<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP

Hanoï (Viet Nam), 28 mars - 1<sup>er</sup> avril 2015



Commission permanente de la  
démocratie et des droits de l'homme

C-III/132/A.1  
19 novembre 2014

## Projet d'ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 131<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Genève (octobre 2014)**
3. **Elections au Bureau de la Commission permanente**

La Commission pourvoira les postes vacants au Bureau sur la base des candidatures proposées par les groupes géopolitiques.

4. **Finalisation et adoption de la résolution intitulée *La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international***  

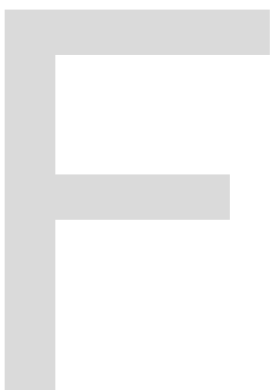
Comme il en a été décidé lors de la 131<sup>ème</sup> Assemblée, la Commission reprendra ses travaux sur la base de ce qui a déjà été convenu. Le *Projet de résolution révisé* et la *Liste annotée des amendements* étudiés lors de la 131<sup>ème</sup> Assemblée serviront de documents de travail. Ces deux documents, accompagnés d'une note détaillant la méthode de travail envisagée, sont disponibles en ligne à l'adresse <http://www.ipu.org/conf-f/132agnd.htm>.

5. **Débat interactif sur le thème *La Convention relative aux droits de l'enfant a 25 ans : les enfants vivent-ils mieux ?***

Ce débat interactif examinera les effets de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la façon dont les parlements s'en sont emparés pour promouvoir le respect des droits des enfants. Il sera également question d'un ou plusieurs thèmes de préoccupation qui subsistent et des possibilités d'action parlementaire pour remédier à ces problèmes.

6. **Mise en œuvre de la résolution *L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?* adoptée par l'UIP en 2012**

Cette résolution historique, adoptée en 2012, à la 126<sup>ème</sup> Assemblée, traite des droits de l'homme et des impératifs politiques et socio-économiques qui déterminent l'action parlementaire visant à assurer la santé des femmes et des enfants. Les parlements des pays présentant les taux les plus élevés de mortalité maternelle et infantile ont travaillé à résoudre ce problème, souvent avec l'assistance de l'UIP et de partenaires tels que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et son Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH).



Un point sera fait sur les progrès réalisés depuis l'adoption de la résolution et sa mise en œuvre sera étudiée en mettant en évidence les défis et les bonnes pratiques. La séance débouchera sur des recommandations relatives aux priorités à adopter dans ce domaine pour la période de l'après-2015.

**7. Débat interactif sur la prochaine résolution intitulée *La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles***

Lors de la 131<sup>ème</sup> Assemblée, la Commission a adopté comme sujet de la prochaine résolution : *La démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles*. Il est prévu que cette résolution soit préparée et adoptée à la 133<sup>ème</sup> Assemblée (octobre 2015).

Ce débat permettra aux membres de la Commission de s'informer sur les questions liées à ce sujet et de débattre avec des acteurs clés du secteur. Il fournira aussi aux co-rapporteurs des éléments de base sur la perception qu'ont les Membres de ces questions.

**8. Divers**